



13 07 2023
PREF 17

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 30 JUIN 2023

Délibération CS 2023-03-03 - Décision sur le nombre de Vice-Présidents

| | |
|-------------------------------------|---|
| Membres : 6 | L'an deux-mille-vingt-trois, le 30 juin, à 9 heures 30. |
| En exercice : 6 | Le Comité Syndical du SILEC (Syndicat Intercommunautaire du Littoral d'Esnandes et Charron), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Charron (Salle basse de la mairie de Charron), |
| Présents : 6 | Suite à la convocation qui a été adressée le 20 juin 2023. |
| Nombre de pouvoirs : 0 | |
| Ont pris part aux délibérations : 6 | |

Etaient Présents les délégués suivants :

| | |
|---|---|
| Monsieur AZAMA Christophe <i>CDC Aunis Atlantique</i> | Monsieur GESLIN Didier <i>CDA La Rochelle</i> |
| Madame BOUTET Martine <i>CDC Aunis Atlantique</i> – Suppléante de Monsieur BODIN Jean-Marie | Monsieur ROBLIN Didier <i>CDA La Rochelle</i> |
| Monsieur QUIRION Romuald <i>CDC Aunis Atlantique</i> – Suppléant de Monsieur VENDITTOZZI François | Monsieur PHILBERT Patrick <i>CDA La Rochelle</i> |

M. Didier ROBLIN, élu Président, rappelle qu'en application de l'article L.5211-10 du CGCT, le bureau du syndicat mixte est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres.

Le nombre de Vice-Présidents est déterminé par le comité syndical sans que ce nombre ne puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total du comité syndical. Toutefois, si l'application de la règle des 20% conduit à fixer à moins de 4 le nombre des Vice-Présidents, ce nombre peut être porté à 4.

Le comité syndical peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de Vice-Présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des dispositions précitées, sans pouvoir toutefois excéder 30% de son propre effectif et le nombre de 15.

13 07 2003

17h 17

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de fixer à 1 (un) le nombre de Vice-Président,
- et dit que le Bureau sera composé du Président, du Vice-Président, et de 4 (quatre) autres membres.

Fait les jour, mois et an susdits,

Le Président du SILEC,
Didier ROBLIN

